Téléchargé le 20-05-2024 à 13:03

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé

**Portail des concours**

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

# Assistant médico-administratif

## Informations sur le concours

| | |
|---|---|
| Publié le : | 28-03-2024 |
| Filière : | Filière administrative |
| Catégorie : | B |
| Type(s) de concours : | Sur titres |
| Voie(s) d'accès : | Interne |
| Nombre de postes offerts par l'établissement : | 5 |
| Date du concours : | 17-06-2024 |

A propos du poste :

AVIS MODIFICATIF

Référence du présent avis : DRH/WL/SC/MG N°02-2024

Référence de l'avis modifié : DRH/WL/SC/MG N°01-2024

Un concours interne sur titres permettant l'accès au premier grade d'Assistants médico-administratifs de classe normale, branche « Assistance de régulation médicale » est ouvert au Centre Hospitalier de CAYENNE Andrée ROSEMON, en application de l'article 1 (2°) du décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 afin de pourvoir 05 postes déclarés vacants.

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

**AVIS MODIFICATIF RELATIF A L'AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRE PERMETTANT L'ACCÈS AU GRADE D'ASSISTANT MÉDICO-ADMINISTRATIF BRANCHE « ASSISTANCE DE RÉGULATION MÉDICALE ».**

- Jouir de ses droits civiques,
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Etre de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne,
- Etre en position régulière au regard du code du service national,
- Avoir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de cette fonction,

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.

## I. MODALITES D'OUVERTURE DU CONCOURS

(Article 4 (I-2°) du décret n°2011-661 du 11 juin 2011) - (décret n°2019-747 du 19 juillet 2019) – Arrêté du 27 septembre 2012

Peuvent faire acte de candidature en application de l'article 4 (I-2°) du décret n°2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière, les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui dépendent, les militaires ainsi que les agents en fonctions, dans une organisation internationale intergouvernementale à la clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans d'ancienneté de services publics au 1er janvier 2024 et justifiant du diplôme d'assistant de régulation médicale institué par le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 susvisé, et délivré par un centre de formation agrée par le ministère chargé de la santé pour la branche « assistance de régulation médicale ».

## II. NATURE DES EPREUVES

### A-PHASE D'ADMISSIBILITE

Cette phase consiste en la sélection, par le jury, à partir du dossier fondé sur la reconnaissance des acquis de l' expérience professionnelle, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part au concours interne. Le jury examine les titres, le parcours de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle le candidat concours.

La liste d'amissibilité est établie par le jury par ordre alphabétique et par branche lorsque le concours est ouvert pour les deux branches. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission définie ci-après.

### B-PHASE D'ADMISSION

La phase d'admission consiste en un entretien à caractère professionnel se composant :

- D'une présentation par le candidat de sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif de la branche « assistant de régulation médicale » (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes)

- D'un échange avec le jury portant sur les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche « assistant de régulation médicale » figurant sur le programme mentionné au II de l' annexe I du présent arrêté.

- Cet échange vise à apprécier les qualités du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète et notamment ses capacités à gérer et appréhender les situations d'urgence en régulation médicale (durée : 20 minutes).

La durée totale de l'épreuve d'admission est de 25 minutes ; cette épreuve est notée de 0 à 20.

- Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. Seuls les candidats ayant obtenu à l'épreuve d'admission un total de points fixé par le jury, qui ne peut être inférieur à 10 sur 20 pourront être déclarés admis.

IV. CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

1°) Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

2°) Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre (lettre de motivation) ;

3°) Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche de poste occupé ;

4°) Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat.

## Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE

Ville : 97300 Cayenne

Site Web : http://www.ch-cayenne.fr/

## Pour candidater

Date limite de candidature : 29-05-2024

Conditions de candidature :

- Jouir de ses droits civiques,
- Ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Etre de nationalité française ou ressortissant des états membres de la communauté européenne,
- Etre en position régulière au regard du code du service national,
- Avoir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de cette fonction,
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un des états membres de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pièces à fournir :

1°) Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d’attestations d’emploi ;

2°) Une demande d’admission à concourir établie sur papier libre (lettre de motivation) ;

3°) Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche de poste occupé ;

4°) Un dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP), accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat

Les dossiers de candidature devront parvenir par écrit au plus tard mercredi 29 mai 2024 (le cachet de la poste faisant foi) ou déposés au secrétariat de la DRH le mercredi 29 mai 2024 à 15h dernier délai, en six exemplaires, à l’ adresse suivante :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier de CAYENNE Andrée ROSEMON

3 Avenue Alexis BLAISE 97300 CAYENNE

Mail pour l'envoi des candidatures : recrutement.drh@ch-cayenne.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Centre Hospitalier de CAYENNE Andrée ROSEMON

3 Avenue Alexis BLAISE 97300 CAYENNE